

Nombre d'élus : 19

**Procès-verbal de la Séance du Conseil municipal en date
du 24 avril 2026 à l'Espace Culturel Christine Sèvres d'Antraigues.**

**Nombre de membres en
exercice : 19**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurence SAUTEL-AYMARD, Maire.

Présents : 16

Sont présents : Maxime AUGUSTO, Delphine AUVITY, Emilien AYMARD, Joël BARATIER, Odile BRAKEBUSCH, Roseline BRUN, Alain CHIRAUSSSEL, Jérôme CHIRAUSSSEL, Rémy CLOET, Françoise DEGOMBERT, Anne ESAMBERT, Marie-Cécile JOUVE, Madeleine LOUBET, Katia MAZOYER, Martine RIBEIRO, Laurence SAUTEL-AYMARD, Rémi TESTON

Votants : 18

Représentés : Christophe CHIROSSEL par Jérôme CHIRAUSSSEL, Madeleine LOUBET par Laurence SAUTEL-AYMARD

Excusés : Agnès DELHAYE

Absents :

Secrétaire de séance : Rémi TESTON

La Maire fait l'appel, constate que le quorum est atteint et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2026
- Taux d'imposition 2026
- Tarifs 2026 : parking, marché, camping municipal
- Budget M57 2026
- Budget M49 2026

Mentions en gras et italique : ***Ajouts d'Anne Esambert pour le groupe Antraigues-Asperjoc en chœur***

1) Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2026

Laurence Sautel-Aymard, Maire expose et propose au conseil pour 2026 d'appliquer les tarifs suivants :

Tarif de l'eau	
Prix eau du m3	2 €30 le m3
Prix de l'abonnement	50 € par semestre soit 100 € par an
Tarif de l'assainissement	
Prix assainissement du m3	2 € 30 le m3
Prix de l'abonnement	18 € par semestre soit 36 € par an

Les tarifs sont inchangés par rapport à 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs pour 2026.

2) Taux d'imposition 2026

Il est proposé au conseil municipal les taux suivants pour 2026 :

- Taxe foncière 2026 sur les propriétés bâties (TFPB) : 44,50%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 143,90%
- Taxe d'habitation : 11,27%

Les taux sont inchangés par rapport à 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs pour 2026.

3) Tarifs 2026

Parkings :

Les Allewards : 1,5 € l'heure, 4 € la demi-journée et 6 € la journée (voiture)

L'Espissard : 1,5 € l'heure, 4 € la demi-journée et 6 € la journée (voiture)

Tarif bus : 17 € forfait journée

1 camping-car + 1 ou 2 personnes (électricité non comprise) : 10 € la nuit
7 € la journée

A noter les habitants de la Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc ainsi que ceux de l'ancien Canton d'Antraigues-sur-Volane bénéficient de la gratuité des parkings via un badge de stationnement disponible auprès de la Maison France Services.

Laurence Sautel-Aymard, Maire, précise que les tarifs 2026 sont inchangés par rapport aux années précédentes.

Les élus de la liste Antraigues-Asperjoc en chœur indiquent vouloir voter contre pour manifester leur opposition aux parkings payants. En effet, le fait que les parkings du village d'Antraigues soient payants est un signal très négatif envoyé aux visiteurs. De plus, le fait que le stationnement sur la place de la Résistance ou le long de la montée de la croissette soit gratuit conduit à un stationnement anarchique sur ces voies, au détriment de nos parkings qui sont vides.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité relative ces tarifs pour 2026. 4 Contre. 14 Pour.

Pour : Delphine AUVITY, Emilien AYMARD, Joël BARATIER, Roseline BRUN, Alain CHIRAUSSEL, Jérôme CHIRAUSSEL, Christophe CHIROSSEL, Rémy CLOET, Françoise DEGOMBERT, , Marie-Cécile JOUVE, Madeleine LOUBET, Martine RIBEIRO, Laurence SAUTEL-AYMARD, Rémi TESTON

Contre : Maxime AUGUSTO, Odile BRAKEBUSCH, Anne ESAMBERT, Katia MAZOYER

Marché :

2€ le mètre linéaire

Laurence Sautel-Aymard, Maire, précise que les tarifs 2026 sont inchangés par rapport aux années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité relative ces tarifs pour 2026. 1 Contre. 2 Abstentions. 15 Pour.

Pour : Delphine AUVITY, Emilien AYMARD, Joël BARATIER, Roseline BRUN, Alain CHIRAUSSEL, Jérôme CHIRAUSSEL, Christophe CHIROSSEL, Rémy CLOET, Françoise DEGOMBERT, , Marie-Cécile JOUVE, Madeleine LOUBET, Katia MAZOYER, Martine RIBEIRO, Laurence SAUTEL-AYMARD, Rémi TESTON

Contre : Maxime AUGUSTO

Abstention : Odile BRAKEBUSCH, Anne ESAMBERT

Camping municipal :

Tarifs journaliers (comprenant la taxe de séjour d'un montant de 0,22 €) :

1 personne + 1 petite tente + 1 voiture : 7,00 €

1 personne + 1 grande tente + 1 voiture : 8,00 €

1 personne + 1 tente : 6,5 €

1 personne + 1 caravane + 1 véhicule : 10,00 €

1 personne + 1 combi : 8,00 €

1 camping-car + 1 ou 2 personnes (électricité non comprise) : 15,00 €

1 personne supplémentaire + 18 ans : 4,00 €

1 personne supplémentaire - 18 ans : 3,00 €

1 enfant jusqu'a 12 ans : 2,00 €

Branchement électrique : 5,00 €

Laurence Sautel-Aymard, Maire, précise que les tarifs 2026 sont inchangés par rapport aux années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs pour 2026.

4) Budget M57 2026

Laurence Sautel-Aymard, Maire, présente les projets de budgets M57 et M49 pour l'année 2026. En M57, la décomposition des dépenses inscrites au chapitre 065 sera précisée ultérieurement, en fonction des subventions accordées aux associations.

La municipalité a préparé un budget 2026 dans la continuité des précédents exercices. Ces derniers exercices sont marqués par un important effort d'investissement, à savoir les projets suivants :

- Approvisionnement en eau avec la rénovation intégrale du Réservoir du Chapelier,
- Mise en place de pompes à chaleur air/eau pour chauffer la Mairie, l'Ecole et l'Espace culturel Christine Sèvres,
- Sécurisation et remise en état de voiries à la Valette Inférieure,
- Sécurisation et remise en état de voiries à la Combe,
- Sécurisation et remise en état de voiries à La Mothe,
- Sécurisation et remise en état de voiries au Carrefour du Pont de l'Huile,
- Rénovation des coursives du bâtiment du Rigaudel,
- Etablissement d'une entrée sécurisée dans la cour de l'école,
- Installation de nouveaux horodateurs,
- Acquisition de panneaux, plaques et numéros d'immeubles dans le cadre de l'adressage,
- Rénovation et sécurisation de l'accès au clocher de l'église.

Ces investissements nécessaires sont en cours de financement via les subventions obtenues et les prêts et prêts relais et la démarche suivante : dépôt des demandes de subvention, attribution de subventions HT par les partenaires institutionnels, paiement TTC des factures, nécessité de prêts relais pour d'importants investissements, recouvrement des subventions, remboursement des prêts relais, FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) restitué seulement en N+1 ou N+2.

A partir de l'exercice budgétaire 2026, l'approbation des comptes des collectivités territoriales, de leurs établissements et leurs groupements est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique, le CFU.

Le CFU fusionne le compte administratif et le compte de gestion.

Actuellement, la Commune de Vallées d'Antraigues Asperjoc ne dispose pas de CFU définitif en raison d'une panne du logiciel Hélios de la DGFIP, retardant la possibilité pour l'Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques de transmettre le CFU dans les temps.

Le CFU sera communiqué prochainement et devra être adopté avant le 30 juin 2026.

En conséquence, il conviendra d'adopter un budget supplémentaire d'ici le 31 décembre 2026 avec affectation du résultat et mesures nouvelles.

Marie-Cécile JOUVE, Première adjointe et Rémi TESTON, adjoint, présentent le budget M57.

COMMUNE DES VALLEES D'ANTRAIGUES - ASPERJOC BUDGET 2026

Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement

Chap .	Libellé	Prévu	Chap .	Libellé	Prévu
011	Charges à caractère général	302 903,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	616 000,00	64	Charges de personnel	25 000,00
014	Atténuations de produits (FNGIR)	75 097,00	70	Prod. services, domaine, ventes diverses (concessions, camping, marché, ...)	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, CCAS, non-valeurs, péricolaire, SDIS)	102 000,00	73	Impôts et taxes, FPIC, péréquation	650 000,00
66	Charges financières	33 000,00	74	Dotations et participations (dotations de l'Etat)	425 000,00
6817	Charges spécifiques	1 000,00	75	Autres produits de gestion courante (loyers, etc.)	100 000,00
		1 130 000,00	77	Produits spécifiques	0,00
023	Virement à la section d'investissement	140 000,00	72	Production immobilisée (travaux en régie)	30 000,00
	TOTAL GENERAL	1 270 000,00		TOTAL GENERAL	1 270 000,00

Dépenses d'investissement Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Prévu	Chap.	Libellé	Prévu
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	13	Subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Intercommunalité)	68 000,00
20	Immobilisations incorporelles (études)	5 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	58 000,00
21	Immobilisations corporelles	130 000,00		FCTVA	24 000,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	024	Produit des cessions	5 000,00
	Travaux en régie	30 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	140 000,00
	TOTAL GENERAL	295 000,00		TOTAL GENERAL	295 000,00

Anne ESAMBERT et Odile BRAKEBUSCH interrogent la Maire et les adjoints :

- Comment se calculent les atténuations de produits ? En particulier, qu'est-ce que le FNGIR ?
- **Pourquoi le budget de fonctionnement passe-t-il de 1.317.000 en 2024 à 1.270.000 ?**
- Quels sont les autres produits de gestion courante ? Pourquoi y a-t-il 100 000 € prévus et non **106 000 €** comme en 2025 ?
- Quelles sont les dépenses d'investissement prévues pour 2026 ?
- Pourquoi le budget d'investissement M57 s'élève-t-il à 295 000 € en 2026 contre 395 000 € en 2025 ?
- Quant à la possibilité d'effectuer dans l'année un bilan du parking payant.

Laurence SAUTEL-AYMARD, Maire, Marie-Cécile JOUVE et Rémi TESTON, adjoints indiquent les éléments suivants :

- Les atténuations de produits au compte 014 correspondent principalement à des mécanismes de rééquilibrage des recettes fiscales. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) constitue un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Il permet à chaque collectivité territoriale de disposer d'un niveau de ressources identique avant et après la suppression de cet impôt,
- Les 100 000 € de produits de gestion courante consistent en une prévision de recettes (loyers à percevoir en 2026),
- Les dépenses d'investissement à réaliser en 2026 seront fonction d'une part des résultats 2025 présentés par la DGFIP dans le Compte Financier Unique (CFU) et d'autre part des travaux conduits par le Conseil municipal et les commissions municipales. De manière générale, les priorités sont les suivantes : travaux du quotidien, voirie, bâtiment de l'école/Mairie (l'eau et l'assainissement sont traités en budget M49, voir infra) sous réserve d'une capacité de financement suffisante,
- L'écart entre l'investissement de 395 000 € en M57 2025 et 295 000 € en M57 2026 est lié à des reports de 2024. Le CFU 2025 présentera la dépense réelle d'investissement en 2025.

Laurence SAUTEL-AYMARD rappelle l'intérêt du parking payant et la gratuité pour les habitants de l'ancien canton d'Antraigues et présentera dans l'année un bilan global du stationnement 2026 à Vallées d'Antraigues Asperjoc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité relative le budget prévisionnel M57 pour 2026. 4 Abstentions. 14 Pour.

Pour : Delphine AUVITY, Emilien AYMARD, Joël BARATIER, Roseline BRUN, Alain CHIRAUSSSEL, Jérôme CHIRAUSSSEL, Christophe CHIROSSEL, Rémy CLOET, Françoise DEGOMBERT, Marie-Cécile JOUVE, Madeleine LOUBET, Martine RIBEIRO, Laurence SAUTEL-AYMARD, Rémi TESTON

Abstention : Maxime AUGUSTO, Odile BRAKEBUSCH, Anne ESAMBERT, Katia MAZOYER

5) Budget M49 2026

Laurence Sautel-Aymard, Maire, présente le projet de budget M49 pour l'année 2026.

COMMUNE DES VALLEES D ANTRAIGUES - ASPERJOC BUDGET 2026

Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement

Chap .	Libellé	Prévu	Chap .	Libellé	Prévu
011	Charges à caractère général (électricité captages, achat eau SEBA, fournitures, maintenance, Agence de l'eau)	80 000,00	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	208 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	747	Amortissement subventions d'investissement	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante (créances éteintes)	2 000,00	74	Dotations et participations	
66	Charges financières	13 500,00	72	Production immobilisée (travaux en régie)	200,00
67	Charges spécifiques (créances douteuses, consommation excessive)	5 000,00		TOTAL GENERAL	253 200,00
	Amortissement	130 000,00			
		240 500,00			
023	Virement à la section d'investissement	12 700,00			
	TOTAL GENERAL	253 200,00			

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Chap .	Libellé	Prévu	Chap .	Libellé	Prévu
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00		Amortissement	130 000,00
20	Immobilisations incorporelles (études)	2 000,00	16	Emprunts	140 000,00
21	Immobilisations corporelles/investissements	200 000,00		FCTVA	30 000,00
23	Immobilisations en cours	5 700,00			
	Amortissement subventions de la section de fonctionnement	45 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	12 700,00

	TOTAL GENERAL	312 700,00		TOTAL GENERAL	312 700,00
--	----------------------	-----------------------	--	----------------------	-----------------------

Anne ESAMBERT et Odile BRAKEBUSCH interrogent la Maire et les adjoints :

- Pourquoi le budget d'investissement M49 est-il réduit de moitié par rapport à 2025 ? 312 000 € contre 750 000 € ?

Katia MAZOYER interroge la Maire et les adjoints sur le compte 65 du budget M49 de fonctionnement.

Laurence SAUTEL-AYMARD, Maire, Marie-Cécile JOUVE et Rémi TESTON, adjoints indiquent les éléments suivants :

- Les dépenses d'investissement à réaliser en 2026 seront fonction d'une part des résultats 2025 présentés par la DGFIP dans le Compte Financier Unique (CFU) et d'autre part des travaux conduits par le Conseil municipal et les commissions municipales. De manière générale, les priorités sont les suivantes : les réseaux d'eau et d'assainissement sur la Commune déléguée d'Antraigues, la sécurisation des captages (les travaux du quotidien, voirie, bâtiment de l'école/Mairie sont traités en budget M57, voir supra) sous réserve d'une capacité de financement suffisante.
- L'écart entre l'investissement de 750 000 € en M49 2025 et 312 000 € en M49 2026 est lié à des reports de 2024. Le CFU 2025 présentera la dépense réelle d'investissement en 2025 qui n'est pas de 750 000 € mais est évaluée à environ 350 000€.
- Le compte 65 correspond soit à des admissions en non-valeur (impossibilité de recouvrer des recettes titrées par la collectivité) soit à des créances éteintes (effacement de dettes, la dette du tiers ne peut plus être recouvrée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité absolue ces tarifs pour 2026. 4 Abstentions. 14 Pour.

Pour : Delphine AUVITY, Emilien AYMARD, Joël BARATIER, Roseline BRUN, Alain CHIRAUSSSEL, Jérôme CHIRAUSSSEL, Christophe CHIROSSEL, Rémy CLOET, Françoise DEGOMBERT, Marie-Cécile JOUVE, Madeleine LOUBET, Martine RIBEIRO, Laurence SAUTEL-AYMARD, Rémi TESTON

Abstention : Maxime AUGUSTO, Odile BRAKEBUSCH, Anne ESAMBERT, Katia MAZOYER

Echanges avec le public

Une question est posée sur l'opportunité d'adopter un budget prévisionnel en l'absence du Compte Financier Unique (CFU). Rémi TESTON répond que la Commune est dans l'obligation d'adopter le budget prévisionnel d'ici au 30 avril (15 avril en année non électorale). Au-delà du 30 avril, si le budget n'était pas adopté, le Préfet serait dans l'obligation de saisir la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

Une question est posée sur le contenu du compte 65 du budget M57 en fonctionnement. L'exécutif répond que le compte 65 comprend notamment les indemnités des élus votées lors du Conseil du 14 avril, le budget du CCAS désormais intégré au budget général M57, la cotisation au SDIS 07, etc.

Anne Esambert précise que le montant des indemnités des élus (78 600 €) représente 77% de l'enveloppe "Autres charges de gestion courante" (ce qui laisse 23 400 € pour

le CCAS, le péri-scolaire et les associations).

Commentaire de Mme la Maire et des adjoints => Les indemnités des élus correspondent à l'enveloppe légale et ont été calculées à partir des grilles indiciaires. Le CCAS dispose d'une capacité d'action d'environ 6 000 €/an pour le repas de fin d'année et assure par ailleurs un accompagnement et de l'action sociale pour les personnes qui en font la demande avec possibilité d'accroissement de l'enveloppe en cas de situation exceptionnelle.

Une question est posée sur l'opportunité de reporter davantage que 12 700 € du budget général vers le budget de l'eau et l'assainissement. Ces 12 700 € correspondent à l'excédent du budget M49 de fonctionnement alimentant la section d'investissement, en l'absence des reports issus du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

La séance est levée à 19h42.

*Le Secrétaire de séance
Rémi TESTON*